

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le rapport que j'ai l'honneur de présenter a trait à la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2009. Il est rare que les rapports que je présente soient d'une extrême gaité et sont parfois un peu abscons, c'est pourquoi je me permets de vous en indiquer le contenu.

Cette décision modificative comporte quatre types de mouvements financiers qui permettent de procéder à des ajustements par rapport au budget primitif. Je reconnais que ce n'est pas passionnant.

Premièrement, des virements de crédits conduisant à majorer les dépenses prévues au budget ; deuxièmement, des inscriptions dépenses nouvelles adossées sur des recettes nouvelles ; troisièmement, des virements internes de crédits qui n'affectent pas le montant global du budget ; et enfin quatrièmement, des mouvements de régulation comptable qui n'ont pas d'incidence financière réelle.

Je m'en tiendrai, si vous le voulez bien, à la première catégorie, autrement dit aux ajustements à la hausse des crédits.

Simplement un commentaire très rapide et je vais gagner quelques minutes, pour en récupérer d'autres si vous m'autoriser à pratiquer le temps global que nous avons voté dans d'autres assemblées.

Simplement je voudrais vous dire que l'Etat a entendu votre appel du 8 juin à savoir celui de ne pas augmenter trop, l'indice et le SMIC et de le calquer uniquement sur l'inflation, ce qui vous permet aujourd'hui, dans cette décision modificative d'annoncer quelques économies d'1 500 000 euros sur la masse salariale.

Je n'ai pourtant pas entendu le parti socialiste se féliciter de cette modération, mais nous connaissons vos relations avec le parti socialiste et sans doute c'est l'illustration d'un épisode de plus ...

M. LE MAIRE : Monsieur Havard à l'intérieur des partis, c'est quelquefois un peu difficile. Moi je lis quelquefois les propos sur votre leadership qui moi, me feraient...

M. HAVARD Michel : Oui, vous savez, cela nous met sur un pied d'égalité Monsieur le Maire.

Avec cette économie, vous vous approchez du plafond d'évolution de la masse salariale de 3 % que vous avez fixé dans le cadre de votre plan Emeraude.

Pour mémoire lors du débat sur le Budget Primitif 2009, Richard Brumm annonçait une évolution de la masse salariale de 4 %. Avec cette économie, nous restons tout de même au-dessus des 3 %, nous sommes à quelques 3,5 % de progression de cette masse salariale, d'où une question : où allez-vous trouver le demi point supplémentaire ?

Je ne serai pas plus long sur le reste, simplement pour signaler également, là aussi, cela a dû être oublié par l'Adjoint aux Finances, l'augmentation de 4,8 % de la dotation de l'Etat avec la dotation de solidarité urbaine. Contrairement à ce qui avait pu être dit précédemment sur le désengagement de l'Etat, je pense que c'est intéressant de la signaler à l'occasion de cette décision modificative.

Nous avons prévu de voter contre cette délibération. Mais du fait du contexte de la SACVL, dont nous allons reparler dans un instant et compte tenu des autres dispositions qu'elle intègre, nous nous limiterons à voter l'abstention sur cette décision modificative. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Démocrate – Modem et Ensemble Pour Lyon se sont abstenus sur le rapport amendé.)

(Adopté.)